

**EXTRAIT DU PV DE LA REUNION DU CM
du 13 janvier 2021**

L'an deux mil vingt et un, le treize du mois de janvier à vingt heures trente, s'est réuni le conseil municipal de la commune de BRIENNE.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : M. COUCHOUX Pascal, M. TOUZELET Romain, Mme COULON Arielle, M. COUCHOUX Eric, M. FATET Alain, M. CHARBOUILLOT Jean -Paul, M. JAHNO Sacha, Mme MEUNIER Estelle, Mme RUE Nadia et Mme CLERC Adeline.

Absente excusée : Mme PATEY Nadège

Lecture du compte-rendu du 2 décembre 2020

Rénovation de la salle polyvalente : Validation de l'avant-projet définitif (APD)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide, à l'unanimité, de valider l'APD remis par le maître d'œuvre. Le montant du projet initialement fixé à 325 000 € H.T., s'élève désormais à 338 700 € H.T. En conséquence, les honoraires dus au maître d'œuvre s'en trouvent affectés et passent de 32 175 € H.T. à 33 531.30 € H.T., calculés sur la base d'un taux d'honoraires négociés à 9.90 %. Cette plus-value de 1 356.30 € H.T., représentant une augmentation de 4.22 % du montant du marché initial, justifie la passation d'un avenant non soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres.

- Autorise M. Le Maire à signer l'avenant APD tel qu'il est annexé à la présente,

Financement de l'opération de rénovation de la salle polyvalente - Demande de subventions DSIL (France relance) et Fonds européens (LEADER)

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire, relatif au projet de rénovation de la salle polyvalente :

Les travaux de rénovation du bâtiment permettront d'atteindre les objectifs d'amélioration des performances thermiques et des fonctionnalités des espaces intérieurs.

La commune est assistée d'ACL (maître d'œuvre) et de l'ATD71 (Assistant à maîtrise d'ouvrage).

Après avoir pris connaissance du plan de financement,

après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve les modalités de financement,
- Décide de solliciter, à ce titre, la DSIL (France relance) et le fonds européens LEADER, en complément des subventions déjà sollicitées et ayant fait l'objet de la délibération DE_2020_001
- Autorise l'autofinancement à appeler en contrepartie du LEADER, qui pourra être majoré, le cas échéant.
- Autorise M. Le Maire à signer tout document relatif à cette opération et aux demandes de subventions s'y rapportant,

Taux sur opération HT	Recettes prévisionnelles		Taux sur opération HT	Recettes prévisionnelles proratisées sur travaux	Dépenses prévisionnelles HT	
5,9%	Département - Saone et Loire 2020 - AAP 2020, volet n°1 - fiche n°1.1	25 000,00	5,91%	20 006,15	Travaux (yc révision, taux de tolérance, mobilier)	376 402,44
20,0%	Etat - DETR (notifié 87805)	84 648,95	20,00%	67 740,00	Maîtrise d'oeuvre	34 298,86
1,6%	Région Effilogis - Rénovation BBC -	6 748,00			Contrôle technique	2 940,00
23,6%	Région Effilogis - Rénovation BBC - (Travaux)	100 000,00	29,52%	100 000,00	Coordination SPS	1 995,00
4,7%	Europe - Leader (exclusivement sur les travaux)	20 000,00	5,90%	20 000,00	Etudes et diagnostics	845,00
23,6%	DSIL (France relance)	100 000,00			Divers, assurance et imprévus	6 763,45
79,5%	Total des subventions	336 396,95	61,34%	207 746,15		
	FCTVA (16,404%, calculé sur TTC)	83 314,88				
	Reste à charge collectivité TTC	88 181,87				
	Reste à charge collectivité base HT	86 847,80				
	TOTAL HT	423 244,75			TOTAL HT	423 244,75
	TOTAL TTC	507 893,70			TOTAL TTC	507 893,70
					TVA	84 648,95

Revêtement et marquage du parking de la mairie : Lancement de l'opération, tableau de financement prévisionnel et demandes de subventions y afférant

Suite aux travaux de mise en sécurité du parking de la mairie, le Conseil Municipal a pour projet le revêtement et le marquage du parking avec une place PMR. Ce projet de travaux est important pour la commune puisqu'il permettra de refaire le revêtement qui s'est fortement dégradé depuis sa réalisation en 2 000. Ce sera l'occasion de délimiter des places de parking dont une place PMR qui sera positionnée à côté de l'entrée de la mairie.

Devis retenus :

Devis de l'entreprise EURL BOISSON Christian : 17 535.00 € H.T. (revêtement)

Devis de SIGNAUX GIROD : 1 200.00 € H.T.(marquage)

Plan de financement proposé :

Coût total des travaux : 18 735.00 € H.T. soit 22 482.00 € T.T.C.

Subvention DETR 2021 (25%) = 4 684 €

Subvention AAP 2021 (25 %) = 4 684 €

Fonds propres = 13 114 €

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et après avoir délibéré,

- approuve le lancement de l'opération de rénovation du parking de la mairie
- approuve les modalités de financement proposées ci-dessus
- décide de solliciter, à ce titre, les subventions suivantes :
 - la DETR auprès de la Sous-Préfecture de Louhans
 - l'Appel à Projets 2021 auprès de Département de Saône et Loire,
 - toute autre aide susceptible de participer au financement de ce projet

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération et aux demandes de subventions s'y rapportant.

Mandatement en investissement avant le vote du budget primitif 2021

En application de l'Art 15 de la loi du 5.1.1988, le maire doit avoir l'autorisation du conseil pour engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget.

Après avoir délibéré, le conseil municipal,

-Décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits en section d'investissement du budget 2020 (Déduction faite des sommes imputées au chapitre 16), soit 25 % de 481 620 € : le montant maximum de l'autorisation sera de 120 405 € et permettra le mandatement des factures aux postes budgétaires suivants :

- C 21568.12 (extincteurs) : 500 €
- C 2111.14 (achat de parcelles) : 600 €
- C 21318.11 (travaux salle) : 20 000 €

Cette autorisation n'est valable que jusqu'à l'adoption du budget primitif 2021.

Subvention exceptionnelle à l'Association des Restaurants Scolaires de BRIENNE-LA GENÊTE-JOUVENCON pour l'année scolaire 2020 - 2021

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la cantine scolaire du RPI de Brienne La Genête Jouvençon rencontre des difficultés financières.

Les communes du R.P.I. sont sollicitées pour venir en aide à la cantine scolaire.

Après avoir pris connaissance du bilan financier de l'association lors de l'assemblée générale qui a eu lieu le 25 septembre dernier, les maires des trois communes proposent de verser une subvention globale de 9 000 € pour l'année scolaire et de calculer la subvention versée par chaque commune au prorata du nombre d'enfants de chaque commune inscrits à la cantine.

Nombre total d'enfants inscrits à la cantine du RPI : 96

Nombre d'enfants de Brienne inscrits à la cantine du RPI : 25 (La Genête = 44 et Jouvençon = 27)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- décide de venir en aide à l'association "Les restaurants scolaires de Brienne - La Genête – Jouvençon"
- donne son accord pour la répartition proposée entre les trois communes,
- décide de lui accorder une subvention exceptionnelle de 2 344 € pour l'année scolaire 2020/2021,

Révision du règlement du cimetière

Vu le règlement du cimetière en date du 12 novembre 2009 adopté par le Conseil Municipal le 4 novembre 2009,

La commission cimetière propose une révision de l'article 36 du règlement du cimetière comme suit :

Article 36 - Règlement du colombarium : les cases ...à l'exclusion de toutes autres.

Seul est autorisé le scellement d'un vase *par un professionnel sur le couvercle de fermeture.*

Toutefois.....si besoin est.

Ne sont pas autorisés les différents objets sur le dessus de chaque case.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour apporter les modifications proposées par la commission cimetière.

Monsieur le Maire prendra un nouvel arrêté pour finaliser et mettre en application le nouveau règlement du cimetière.

Questions diverses

Projet achat illuminations :

Le Conseil Municipal prévoit un budget de 1 500 € pour l'achat d'illuminations.

Une commission illuminations est créée :

M. COUCHOUX Eric, Mme COULON Arielle M. FATET Alain, Mme CLERC Adeline, Mme RUE Nadia, Mme MEUNIER Estelle

Fibre optique :

Les travaux en aérien sont à l'étude. 24 poteaux existants ne supportent pas la charge de la fibre.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pascal COUCHOUX